



**Association Pour l'Achat dans les Services Publics**

Organisme de formation n° 11 7524 179 75

**CNAM - PARIS**

**Conservatoire National des Arts et Métiers**

**Salle Abbé Grégoire**

**292, rue Saint Martin 75003 PARIS**

**jeudi 30 et vendredi 31 mars 2006**

**137ème Session d'Études**

en partenariat avec le Club Secteur Public sous la présidence d'Agnès Bricard

Cette session d'études s'adresse à toutes les personnes publiques ou privées  
concernées par le Code des marchés publics

*Collectivités locales, Établissements publics, Administrations centrales et services de l'État,  
Acheteurs Publics, Chefs de Services marchés publics, Responsables des achats, SEM,  
Directeurs Juridiques, Entreprises PME-PMI, Experts Comptables, Étudiants en droit.....*



**E NOUVEAU  
CODE DES  
MARCHÉS PUBLICS  
2006**

## jeudi 30 mars

8 h 45 Accueil des participants

9 h 30 Ouverture et introduction

par **Jean Marc PEYRICAL**, Président de l'APASP  
Maître de Conférences à l'Université de Paris XI, Avocat à la Cour

### LE CODE DES MARCHES PUBLICS 2006 : PRESENTATION

par **Jérôme GRAND D'ESNON**, Directeur des Affaires Juridiques  
Ministère de l'Économie et des Finances

Discussion avec la salle  
Débats

12 h 30 Déjeuner

14 h 15 Reprise des conférences

### ANALYSE ET CONSEQUENCES DE LA REFORME DU CODE DES MARCHES PUBLICS 2006

1 - De la PRM au pouvoir adjudicateur :  
**Quelles conséquences en termes d'organisation et de répartition des rôles ?  
Comment s'adapter à ce nouveau concept ?**

▮ par **Jean Pierre GOHON**, Avocat au Barreau de Paris - ancien membre de la  
MIEM (mission interministérielle d'enquêtes sur les marchés publics)

2 - Les critères de sélection et d'attribution : **comment prendre en considéra-  
tion les volets sociaux et environnementaux ?**

▮ par **Cécile DELATTRE**, Avocate au Barreau de Paris

3 - La définition des besoins , l'obligation de résultat et le dialogue compétitif

- **La réglementation**

▮ par **Guy JOMIN** - Administrateur de l'APASP

- **La mise en oeuvre du dialogue compétitif**

▮ Par **Didier ADDA** - Conseil en propriété industrielle et ancien acheteur public

5 - Les mesures d'accès des PME (allotissement, sélection des candidatures...)  
à la commande publique, quel contenu et quelle portée juridique ? Quelles  
conséquences pour les acheteurs publics ? Quel impact pour les PME ?

▮ par **Agnès BRICARD**, Présidente du Club « secteur public » de l'Ordre des  
Experts- Comptables - Présidente d'honneur du Conseil Régional d' Ile de France  
de l'Ordre

▮ par un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Débats

Fin de la journée vers 17 h 30

## vendredi 31 mars

9 h 00 - Reprise des Conférences

### L'UTILISATION DES MOYENS ELECTRONIQUES DANS LES MARCHES PUBLICS

5 - La procédure des accords-cadres : une notion similaire au « marché  
à bons de commande » ?

6 - La procédure du système d'acquisition dynamique (SAD) :  
**comment la mettre en oeuvre ? Quels sont les achats concernés ?**

7 - La dématérialisation des marchés publics : les nouveautés introduites  
dans le Code des Marchés Publics 2006

8 - Dans le cadre des enchères inversées, existe-t-il un moyen de pondérer  
les critères ?

▮ par **Antoine Pasquier Desvigne** - Directeur des Comptes - BravoSolution  
France

Débats

Fin de la session d'études 13 h 00